



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/863

Conservation et restauration des boiseries patrimoniales (dont mobiliers d'église et mobiliers de soierie) pour la période 2021 - 2026 - Opération n° 60052005 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20005 - demandes de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles/Conservation régionale des monuments historiques (DRAC/CRMH)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/863 - CONSERVATION ET RESTAURATION DES BOISERIES PATRIMONIALES (DONT MOBILIERS D'EGLISE ET MOBILIERS DE SOIERIE) POUR LA PERIODE 2021- 2026 - OPERATION N° 60052005 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME 20005 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES/CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES (DRAC/CRMH) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-1 « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 », programme 20005.

Depuis 2005, la Ville de Lyon fait en effet face à la prolifération d'insectes à larves xylophages sur plusieurs sites, notamment dans certaines églises communales et au niveau de la collection de métiers à tisser, rendant nécessaire la généralisation de la veille, la détection et le traitement, préventif ou curatif, des mobiliers en bois patrimoniaux.

Plusieurs campagnes d'ampleur ont été lancées au cours des dernières années, afin de protéger et traiter ces bois patrimoniaux infestés :

- Une première campagne, engagée en 2011, pour un montant global de 118 275 € a permis de traiter les mobiliers en bois des églises de Saint-Charles-de-Serin, Lyon 4^{ème} et Saint-Pierre-de-Vaise Lyon 9^{ème} et de réaliser des diagnostics sanitaires sur plusieurs sites, et notamment dans les églises Saint-Bonaventure Lyon 2^{ème} Saint-Bruno-les-Chartreux Lyon 1^{er} et Saint-Georges Lyon 5^{ème}.
Etape essentielle dans la lutte contre les infestations d'insectes à larves xylophages, la réalisation de diagnostics sanitaires permet d'inventorier les objets infestés, en rapport avec leurs conditions environnementales, et d'analyser les divers types d'insectes et moisissures.
L'analyse des contaminations détermine, ainsi, les protocoles d'intervention adéquats pour chaque type de mobilier (nettoyage, anoxie, chaleur, congélation, cire...), tout en ajustant les coûts d'interventions.
- A la suite de ces diagnostics sanitaires, une nouvelle campagne de traitement a été lancée :
 - o En 2018, ce sont 312 objets de l'église Saint-Bonaventure Lyon 2^{ème} qui ont été traités contre les infestations, pour un montant global de 114 384 €;

- Depuis 2019, une opération est engagée au niveau des mobiliers infestés de l'Église Saint-Bruno-lès-Chartreux, dont le célèbre baldaquin de Servandoni et des tableaux de grands formats, situés dans le chœur des moines et la croisée du transept.

Il s'agit d'un travail de longue haleine portant à la fois sur un grand volume de bois, qu'ils soient des mobiliers usuels, mobiliers patrimoniaux et/ou protégés au titre des Monuments historiques et sur certains éléments de très grandes dimensions (retable, chaire, confessionnaux, balustrade...), qui ne peuvent être démontés et traités par anoxie. Aussi, la lutte contre ces insectes passe à la fois par une vision globale du lieu de conservation, une surveillance régulière et des traitements appropriés au cas par cas par des prestataires spécialisés dans la conservation, le traitement et la restauration des mobiliers en bois.

Il est proposé de lancer une nouvelle campagne de traitement pour un montant de 250 000 € pour la période 2021-2026.

Il s'agit, d'une part, de poursuivre les traitements des édifices ayant fait l'objet d'un diagnostic sanitaire, comme de l'église Saint-Georges et d'autre part, de permettre de traiter ponctuellement et rapidement les dépôts d'infestation ou les reprises d'infestations susceptibles de menacer les boiseries patrimoniales.

Ainsi, il est prévu d'intervenir courant 2021 sur les mobiliers infestés des églises Saint-Paul et Saint-Nizier. De plus, devront être traités, dans les meilleurs délais, l'ensemble des bois des collections municipales de soierie, conservées dans les locaux de la Ville.

Enfin, cette enveloppe devra également permettre la mise en place de dispositifs de surveillance contre les reprises d'infestation après traitement, par site.

Ces interventions, tant préventives que curatives, porteront sur l'ensemble des mobiliers en bois, étant précisé que certains sont protégés au titre des Monuments historiques. C'est pourquoi la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques sera sollicitée pour l'obtention des autorisations de travaux sur Monuments historiques et pour une subvention du montant le plus élevé possible.

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'opération 60052005 « Conservation et restauration des boiseries patrimoniales (églises) 2021-2026 » est approuvée. Elle sera financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20005.
- 2- M. le Maire est autorisé à lancer les marchés publics afférents à ces opérations.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, notamment celles de la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques et y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20005, AP n° 2021-1, opération n° 60052005, et sera imputée sur les chapitres 20, 21, 23 et autres fonction 312, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 34 000 €;
- 2022 : 80 000 €;
- 2023 : 34 000 €;
- 2024 : 34 000 €;
- 2025 : 34 000 €;
- 2026 : 34 000 €

5- Les recettes en découlant seront imputées sur la nature 1321, fonction 312.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET